

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de QUINCEY 70000

Accusé de réception en préfecture
070-217004332-20240409-D-09-2024-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 10

votants : 13

L'an deux mille vingt-quatre, et le neuf du mois d'avril à dix-huit heures trente, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L2121-7 et L2122-8 du CGCT (code général des collectivités territoriales), s'est réuni le conseil municipal de la commune de QUINCEY, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 26 mars 2024, conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du CGCT.

Etaient présents :

M. Bruno BIDOYEN, M. Joseph NICOT, M. Christian CHAUSSALET, Mme Véronique BATISSE, Mme Séverine CHARLOT, M. Romain MUNIER, M. Pierre ARTAUX, Mme Marie-Noëlle MOUGIN, Mme Annie BAUMLIN, Mme Estelle TURAN.

Absent non excusé : Mme Caroline DORMOY

Ont donné pouvoir : M. Valentin COLLEUILLE à Mme Véronique BATISSE
M. Gilles GARDIENNET à Mme Marie-Noëlle MOUGIN
Mme Lucie REYNAUD à M. Christian CHAUSSALET

M. Christian CHAUSSALET a été élu(e) secrétaire

OUVERTURE DE SEANCE

Le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés.

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES 2024

09/2024

Le Conseil Municipal, vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du Code général des impôts, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2024, comme suit :

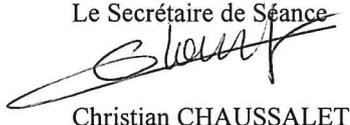
- Taxe Foncière Bâti : 41.92 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 46.24 %
- Taxe habitation : 10.59 %

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Affiché le **10 avril 2024**

Pour copie conforme :

Le Secrétaire de Séance


Christian CHAUSSALET

En Mairie, le **10 avril 2024**

Le Maire,


Bruno BIDOYEN

